

Province de Québec
Municipalité du Village de Kingsbury

Assemblée du conseil tenue le 7 juin 2021 à 19h30, par vidéoconférence, sous la présidence de la mairesse Mme Martha Hervieux

Étaient présents : Michel Thibeault
Claire Morazain
Marc Saumier
Pierre Bail
Claude Mailhot
Myriam Baum

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis

La régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis sont constatés par la mairesse. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

02-06-2021

Il est proposé par le conseiller M. Marc Saumier, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum requis
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021
4. Comptes à payer
5. Correspondance et suivis
 - 5.1 – Résolution d'appui : Motion pour la prévention du suicide
 - 5.2 – Trans-Appel : Invitation à une rencontre ZOOM
 - 5.3 – Invitation de M. Joël Bonin, Vice-président associé de *Conservation de la nature Canada* | Région du Québec : Rencontre avec la mairesse le vendredi 11 juin à 13h30 à Kingsbury
 - 5.4 – Invitation des *Sentiers de l'Estrie* : Présentation de projets dans le secteur Kingsbury-Melbourne / Jeudi 8 juillet 10h30
6. Période de questions de 10 minutes
7. Voirie, aqueduc et égout
 - 7.1 – MTQ - Dossier boudin d'asphalte
8. Infrastructures
 - 8.1 – Projet du pont – Michel Thibeault
 - 8.1.1 – Prolongation de la subvention du ministère de l'Éducation
 - 8.1.2 – Nouvelle entente avec CNC (droit de passage)
 - 8.1.3 – Remerciements à Daniel Bernard (travail de peinture)
 - 8.1.4 – Installation du 1^{er} au 10 juillet
 - 8.1.5 – Avis : Pas d'embarcations durant cette période
 - 8.1.6 – Budget – Mise à jour
 - 8.1.7 – Autorisation de dépense pour repas aux bénévoles
 - 8.1.8 – Identification du pont
 - 8.2 – Signalisation : Entrée de la municipalité, parc et salle communautaire
 - 8.3 – Aménagement des jeux d'enfants : paillis
 - 8.4 – Installation des panneaux patrimoniaux au parc et aménagement
 - 8.5 – Installation des oriflammes aux poteaux
 - 8.6 – Achat d'outils de jardinage pour la municipalité
9. CCU
 - 9.1 – Adoption du règlement 2021-124-01 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 124 modifiant la tarification des permis et certificats.

- 9.2 – Assemblée publique de consultation et adoption du deuxième projet du règlement numéro 2021-121-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 121 afin de permettre la garde des poules, d'ajouter l'usage de kiosques et de régir l'abattage d'arbres.
- 9.3 – Assemblée de consultation et adoption du règlement numéro DER-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures dans le but de réduire le coût pour une demande de dérogation mineure.
- 9.4 – Adoption du règlement numéro CCU-2021 modifiant le règlement sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme.
- 9.5 – Résolution d'adoption de la dérogation mineure pour le 70 Chemin Valley (bâtiment accessoire en façade)
- 9.6 – Résolution d'adoption de la dérogation mineure pour le 423 rue Principale (pente du toit)

10. Loisirs et vie communautaire / Activités

- 10.1 – Résolution pour le programme de subvention du patrimoine canadien
- 10.2 – Activité littéraire de Juliana Léveillé-Trudel du 13 au 17 juillet 2021
- 10.2 – Comité pour le 25 septembre : Annonce, inauguration, lancement...
- 10.3 – Exposition itinérante d'Héritage Val-Saint-François le 25 septembre

11. Service des incendies et sécurité civile

12. CPIK

- 12.1 – Soumission : mat pour drapeau
- 12.2 – Nom du parc industriel

13. Communications

- 13.1 – Saviez-vous que...
- 13.2 – Site Internet
- 13.3 – Journal l'Ardoise
- 13.4 – Journal L'Étincelle

14. MRC

- 14.1 – Projet de recyclage des styromousses

15. Varia

- 15.1 – États financiers au 30 avril 2021
- 15.2 – AGA Trans-appel
- 15.3 – Panneau de vitesse 50km – Remettre à Myriam Baum
- 15.4 – Personnes itinérantes dans le village

16. Période de questions de 10 minutes

17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

3. Adoption et suivi du procès-verbal du 6 avril 2021

03-06-2021

Il est proposé par le conseiller M. Marc Saumier, appuyé par le conseiller M. Pierre Bail, et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2021.

Adopté à l'unanimité

4. Comptes à payer

04-06-2021

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par le conseiller M. Pierre Bail, et résolu de payer les comptes suivants :

Dépôt	Claude Mailhot	152.50 \$
Dépôt	Marc Saumier	152.50 \$
Dépôt	Pierre Bail	152.50 \$
Dépôt	Martha Hervieux	676.79 \$
Dépôt	Claire Morazain	152.50 \$
Dépôt	Myriam Baum	152.50 \$
Dépôt	Michel Thibeault	152.50 \$
Dépôt	Yves Barthe	1 422.89 \$

Dépôt	Michel Mailhot	1 223.96 \$
8035	Sylvain Demers	1 422.53 \$
8036	Laurent Frey (50% projet livre remboursé par Fondation Bombardier)	1 178.50 \$
8037	Bell Mobilité	59.52 \$
8038	Eurofins Environnex	195.46 \$
8039	Coop-TEL	146.67 \$
8040	Pouliot	61.55 \$
8041	SPA de L'Estrie	83.00 \$
8042	Infotech	448.41 \$
8043	Kenneth Comeau	6 260.10 \$
8044	Chemco	1 623.51 \$
8045	Philip Ouellet (pont)	415.66 \$
8046	Bell Mobilité	58.02 \$
8047	Myrroy Estrie	1 272.77 \$
8048	Service Matrec inc.	1 373.93 \$
8049	Hydro-Québec	626.94 \$
8050	The Record	25.04 \$
8051	Fonds d'Information sur le territoire	15.00 \$
8052	Journal L'Étincelle	21.29 \$
8053	Michel Boisvert	137.50 \$
	Pour un total de : Certificat no : 2021-05	19 664.04
	Solde en banque au 31 mai 2021	58 289.58
	Dépôt	11 269.00
	Solde au 1er juin 2021 après paiement et dépôt	49 894.54

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance / Suivis

05-06-2021

Après la lecture de la correspondance, il est proposé par le conseiller M. Michel Thibeault, appuyé par le conseiller M. Claude Mailhot, de porter la correspondance aux archives de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

5.1 – Résolution d'appui à la Chambre des communes pour l'adoption d'une motion visant à créer au Canada un service d'écoute téléphonique national pour la prévention du suicide

ATTENDU que le 11 décembre 2020, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité la motion déposée par mon collègue et député conservateur Todd Doherty visant à créer au Canada un service d'écoute téléphonique national pour la prévention du suicide accessible au moyen d'un numéro à trois chiffres.

ATTENDU qu' étant donné que le taux de suicide alarmant au Canada représente une crise nationale en matière de santé, la chambre demande au gouvernement d'agir immédiatement, en collaboration avec les provinces, pour regrouper tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide en un seul service national accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres facile à mémoriser (988)

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Kingsbury appuie la motion de la Chambre des communes pour le regroupement de tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide en un seul service national accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres facile à mémoriser (988).

Adopté à l'unanimité

5.2 – Trans-Appel : Invitation à une rencontre ZOOM

Nous avons reçu de Trans-Appel une invitation à participer à une rencontre ZOOM le mardi 15 juin à 9h. La conseillère Mme Claire Morazain participera à cette réunion.

5.3 – Invitation de M. Joël Bonin, vice-président associé de *Conservation de la nature Canada* | Région du Québec.

La mairesse Mme Martha Hervieux rencontrera M. Joël Bonin, vice-président associé de Conservation de la nature Canada le vendredi 11 juin à 13h30 à Kingsbury.

5.4 – Invitation des *Sentiers de l'Estrie* : Présentation de projets dans le secteur Kingsbury-Melbourne / Jeudi 8 juillet 10h30

Par sa directrice Nadia Fredette, l'organisme Les Sentiers de L'Estrie a invité des représentants de divers organismes à un échange sur le projet « Réseau d'aménagement d'un réseau de sentiers pédestres pour le corridor de la rivière au Saumon entre Kingsbury et Melbourne dans la MRC Val-Saint-François, le jeudi 8 juillet à 10h30. Ont été invités :

- Cynthia Patry – Conservation de la Nature Canada
- André Bombardier – Propriétaire Placements Bombardier
- Karine Bonneville – Responsable de l'aménagement et de l'urbanisme à la MRC
- Maxime Turcotte – Conseiller en aménagement du territoire à la MRC
- Marie-Josée Laforge – Responsable du Plan Vélo à la MRC
- Éric Rousseau – Conseiller aux affaires territoriales au MERN
- Olivier Pfister – Ministère de l'environnement du Québec
- Caroline Normandin – Direction régionale Estrie – Secteur Territoire MERN
- Jean-Pierre Marcoux –
- Cindy Jones – Directrice générale de Canton de Melbourne
- Martha Hervieux – Mairesse de Kingsbury

6. Période de questions de 10 minutes

Le conseiller M. Michel Thibeault demande au conseil qui est le propriétaire des terrains près de la mine. Selon le dernier rôle d'évaluation, ce sont toujours Les Placements Bombardier.

7. Voirie, aqueduc et égout

7.1 – MTQ – Remplacement du boudin devant la résidence de Pierre Bail

Le conseiller M. Pierre Bail demande quand sont prévus les travaux de réparation du boudin d'asphalte devant sa résidence. Présentement nous n'avons pas la date prévue. Le directeur général va s'informer.

8. Infrastructures

8.1 – Projet du pont – Michel Thibeault

8.1.1 – Prolongation de la subvention du ministère de l'Éducation

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que la prolongation de la subvention du ministère de l'Éducation est accordée jusqu'en septembre 2021.

8.1.2 – Nouvelle entente avec CNC

La mairesse informe le conseil qu'il y aura une nouvelle entente de signe entre la municipalité et CNC au sujet de l'utilisation des terrains pour le nouveau pont.

8.1.3 – Remerciements à Daniel Bernard (peinture)

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil qu'elle a envoyé une lettre de remerciement et des chocolats à M. Daniel Bernard pour son travail de peinture du nouveau pont.

8.1.4 – Installation du 1^{er} au 10 juillet

Le conseiller M. Michel Thibeault confirme au conseil que l'installation du pont prévu est prévue entre le 1^{er} et 10 juillet prochain.

8.1.5 – Avis : Pas d'embarcations durant cette période

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que les embarcations seront interdites lors des travaux.

8.1.6 – Budget – Mise à jour

Le conseiller M. Michel Thibeault dépose au conseil le budget du pont. Nous sommes présentement rendus à 16112\$ de dépenses.

8.1.7 – Autorisation de dépense pour repas aux bénévoles

La mairesse Mme Martha Hervieux propose de payer le repas aux bénévoles lors des travaux. Le conseil approuve cette dépense.

8.1.8 – Identification du pont

La mairesse Mme Martha Hervieux propose de trouver un nom pour le pont. Le conseil seconde cette proposition. Vos suggestions seront les biens venus.

8.2 – Signalisation : Entrée de la municipalité, parc et salle communautaire

Suite au refus du MTQ d'autoriser la municipalité à mettre un panneau de bienvenue sur le terrain choisi, le conseiller M. Pierre Bail propose au conseil d'installer le panneau sur une partie de son terrain devant le 270 de la rue Principale. Le directeur général vérifiera cette possibilité.

8.3 – Aménagement des jeux d'enfants : paillis

Nous attendons les informations d'Épandage Robert avant de bien évaluer le projet.

8.4 – Installation des panneaux patrimoniaux dans le parc + aménagement

La mairesse Mme Martha Hervieux demande au conseil de l'aider afin de trouver les endroits pour installer les panneaux. Le conseiller M. Pierre Bail se propose.

8.5 – Installation des oriflammes aux poteaux

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que 4 tableaux de M. Gordon Irwin (ancien citoyen de Kingsbury) ont été choisis pour faire les oriflammes et que chacun d'eux sera reproduit en 4 exemplaires pour un total de 16 oriflammes. Les dimensions retenues sont 24 X 60 pouces, supports inclus. La soumission retenue est celle de Version Image Plus de Laval au total de 3 678,32\$.

Le conseiller Pierre Bail propose que nous fassions faire aussi des drapeaux en tissu avec le même visuel afin de les vendre aux personnes intéressées ou de les offrir en cadeau si l'occasion se présente (à M. et Mme Irwin par exemple).

La mairesse demande également si elle pourra compter sur l'aide bénévole de certaines personnes pour l'installation afin de réduire les coûts.

8.6 – Achat d'outils de jardinage pour la municipalité

Le directeur général Yves Barthe informe le conseil qu'il a fait l'achat d'outils de jardinage.

9. CCU

9.1 – Adoption du règlement 2021-124-01 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 124 modifiant la tarification des permis et certificats.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité du Village de Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kingsbury applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire de modifier ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Bail, appuyé par le conseiller M. Michel Thibeault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement numéro 2021-124-01 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.1 - Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation est modifié au point 9 du premier alinéa pour se lire comme suit :

9- L'installation d'un kiosque temporaire.

Article 3

L'article 5.3.9 est modifié pour se lire comme suit :

5.3.9 L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE TEMPORAIRE

- 1) Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du représentant autorisé;
- 2) La localisation du kiosque;
- 3) La date du début et de la fin des activités et leur fréquence;
- 4) La liste des articles qui seront vendus;

5) Une copie du certificat d'autorisation émis par l'autorité gouvernementale compétente s'il y a lieu.

Article 4

Le tableau de l'article 6.1 –

Tarification des permis et certificats est modifié pour se lire comme suit :

ARTICLE CORRESPONDANT	TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF	
Chapitre 3	Permis de lotissement	25 \$ pour le premier lot 5 \$ pour chaque lot additionnel	
Chapitre 4	Permis de construction	Résidentiel ou agricole	100\$
		Industriel ou commercial	200\$
		Bâtiment accessoire	25\$
	Agrandissement, transformation et rénovation	25\$	
5.3.1	Certificat pour l'installation d'une piscine	25 \$	
5.3.2	Certificat de changement d'usage ou de destination de l'immeuble	25 \$	
5.3.3	Certificat pour le déplacement d'une construction à l'extérieur de la propriété	Bâtiment principal : 50 \$ Bâtiment accessoire : 10 \$	
5.3.4	Certificat pour la démolition d'une construction	Bâtiment principal : 40 \$ Bâtiment accessoire : 10 \$	
5.3.5	Certificat pour les travaux effectués sur la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau	50 \$	
5.3.6	Certificat pour les travaux d'aménagement d'un lac ou d'un étang artificiel	25 \$	
5.3.7	Certificat pour la construction, l'installation, la modification et l'entretien d'une enseigne	25 \$	
5.3.8	Certificat pour l'abattage d'arbres en zone patrimoniale	25 \$	

5.3.9	Certificat pour l'installation d'un kiosque temporaire	25 \$
5.3.10	Certificat pour la construction, la réparation, la modification d'une installation septique	100 \$ pour l'installation complète 50 \$ pour une fosse septique uniquement 50 \$ pour le champ d'épuration uniquement
5.3.11	Certificat pour l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50 \$
5.3.12	Certificat pour l'épandage de matière résiduelle fertilisante	25 \$
5.3.13	Certificat pour l'installation d'un système extérieur de chauffage	25 \$
5.3.14	Certificat pour l'installation de capteurs solaires	25 \$
5.3.15	Certificat pour l'installation d'une éolienne domestique	25 \$
5.3.16	Certificat pour l'installation d'une éolienne commerciale	100 \$
5.3.17	Certificat pour le déplacement d'humus et excavation du sol	25 \$
5.3.18	Certificat pour la construction d'un mur de soutènement	25 \$

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Martha Hervieux, mairesse

Yves Barthe, Directeur général

9.2 – Assemblée publique de consultation et adoption du deuxième projet du règlement numéro 2021-121-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 121 afin de permettre la garde des poules, d'ajouter l'usage de kiosques et de régir l'abattage d'arbres.

Après étude du règlement par les membres du conseil, il est important d'avoir des éclaircissements au sujet de la grandeur minimum des terrains.

Point reporté.

9.3 – Assemblée de consultation et adoption du règlement numéro DER-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures dans le but de réduire le coût pour une demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité du Village de Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Kingsbury applique sur son territoire un règlement sur les dérogations mineures et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M MICHEL THIBEAULT, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM BAUM QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO DER-2021 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le point 6 de l'article 16 est modifié comme suit :

- 6 Un montant de 100\$ payable à la municipalité à titre de frais d'analyse du dossier. Ce montant n'est pas remboursable.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Yves Barthe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Martha Hervieux, mairesse

9.4 – Adoption du règlement numéro CCU-2021 modifiant le règlement constituant la création de la structure du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité du Village de Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Kingsbury applique sur son territoire un règlement concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme et qu'il

apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. MICHEL THIBEAULT, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM BAUM QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO CCU-2021 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le premier alinéa de l'article 4 est modifié comme suit :

Le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kingsbury est formé de cinq (5) membres votants par résolution du Conseil municipal et des officiers municipaux suivants :

- . deux (2) membres minimums, nommés par le Conseil municipal, choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du Conseil municipal, des officiers municipaux et des membres de toute autre commission nommée par le Conseil municipal;
- . deux (2) membres minimums du conseil municipal nommés par le conseil municipal;
- . l'officier municipal en bâtiment et environnement ou l'urbaniste est d'office membre de ce comité, mais n'a pas le droit de vote;
- . le conseil peut nommer le secrétaire de ce comité et il n'a pas le droit de vote.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Yves Barthe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Martha Hervieux, mairesse

9.5 – Résolution d'adoption de la dérogation mineure pour le 70 Chemin Valley (bâtiment accessoire en façade)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour le 70, chemin Valley (lot 3 510 542) a été déposée pour déroger à la norme de construction d'un bâtiment accessoire en façade entre le bâtiment principal et l'emprise de la rue;

Considérant que les documents présentés représentent très bien la demande;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié les photos déposées pour la demande de dérogation mineure;

Considérant que le revêtement extérieur du bâtiment accessoire est en harmonie avec celui du bâtiment principal;

Considérant que la dénivellation du terrain peut être un argument pour la localisation du bâtiment accessoire;

Considérant que la végétation et la distance entre la résidence et la rue est un facteur à considérer pour l'emplacement du bâtiment accessoire;

Considérant que la demande concerne une disposition admissible aux dérogations mineures conformément à l'article 13 du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que cette dérogation mineure ne porte pas de préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents;

Considérant que le CCU recommande d'accepter la localisation du bâtiment accessoire (abri-d'auto) entre la façade avant du bâtiment principal et la l'emprise de la rue.

Il est proposé par le conseiller, M. Michel Thibeault, appuyé par la conseillère, Mme Myriam Baum et résolu:

Que le conseil de la Municipalité de Kingsbury adopte la demande de dérogation mineure du 70 Chemin Valley.

9.6 – Résolution d'adoption de la dérogation mineure pour le 423 rue Principale (pente du toit)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour le 423, rue principale (lot 3 510 557) a été déposée pour déroger à la forme de toiture dans la zone patrimoniale (PAT-1), pour une toiture ayant un angle d'inclinaison pour un agrandissement du bâtiment principal (résidence) inférieur à 45 degrés par rapport à l'horizontale;

Considérant que les documents présentés représentent très bien la demande;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié les photos et les croquis déposés pour la demande de dérogation mineure;

Considérant que la localisation de la verrière est sur le côté gauche de la maison et caché par la végétation existante;

Considérant que la présence au deuxième étage de la maison d'une fenêtre empêchant ainsi la construction d'un toit de 45 degrés et plus;

Considérant que la construction de cette verrière s'intégrera et sera en harmonie avec la résidence existante;

Considérant que la demande concerne une disposition admissible aux dérogations mineures conformément à l'article 13 du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagements du plan d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que cette dérogation mineure ne porte pas de préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents;

Il est proposé par la conseillère MME Myriam Baum, appuyé par le conseiller, M. Michel Thibeault, et résolu:

Que le conseil de la Municipalité de Kingsbury adopte la demande de dérogation mineure du 423 rue principale.

11. Service incendie et sécurité civile

Aucun point

10. Loisirs et vie communautaire / Activités

10.1 – Résolution mandatée au programme de subvention du patrimoine canadien

RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DU DÉVELOPPEMENT PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN POUR L'ACTIVITÉ DE COMMÉMORATION DE LA CONSTITUTION DU VILLAGE DE KINGSBURY

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kingsbury a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine Canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet Commémoration de la constitution du village de Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kingsbury souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 6500\$ avec Ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, M. MICHEL THIBAUT, ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Kingsbury confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE Municipalité de Kingsbury confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique];

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre

des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien et que le directeur général M. Yves Barthe et la mairesse Mme Martha Hervieux soient autorisés à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

Adopté

10.2 – Activité littéraire de Juliana Léveillé-Trudel du 13 au 17 juillet 2021

Nous avons reçu une demande afin d'accueillir une activité littéraire. Le conseil approuve cette demande.

10.3 – Comité pour le 25 septembre : Annonce, inauguration, lancement...

La mairesse Mme Martha Hervieux demande au conseil de l'aide afin de prendre en charge le comité. Point reporté.

11.4 – Exposition itinérante d'Héritage Val-Saint-François le 25 septembre

Recevoir l'exposition

12. CPIK

12.1 – Soumission : mat pour drapeau

Attendu que nous avons reçu une soumission de la compagnie Pro Industriel afin de repeindre et de rendre conforme le mat pour les drapeaux.

Il est proposé par le conseiller M. Michel Thibault, appuyé par le conseiller M. Claude Mailhot d'octroyer le contrat de modification du mat au montant de 912\$ plus taxes applicables.

12.2 – Nom du parc industriel

Suite au sondage et aux discussions au sujet du nom pour le parc industriel, le conseil adopte le nom (parc industriel de Kingsbury).

13. Communications

13.1 – Saviez-vous que...

La mairesse demande au conseil d'envoyer des sujets d'article afin des mettre dans le prochain Saviez-vous que...

13.2 – Site Internet

13.3 – Journal l'Ardoise

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que le texte avec les oriflammes ont été envoyés au journal.

13.4 – Journal L'Étincelle

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que ce dossier est à suivre suite à la décision de la programmation du 125^e.

14. MRC - SGMR

14.1 – Projet de recyclage des styromousses

ATTENDU QU'en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (*styromousse*) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

ATTENDU QUE le projet prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipalités à retirer les contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*) de leurs installations et l'ajout de points de dépôt volontaires pour les municipalités intéressées pour favoriser la récupération;

ATTENDU QUE les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en styromousse par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière;

ATTENDU QUE la récupération des polystyrènes expansés (*styromousse*) n'est possible que par l'entremise de l'écocentre régional de la MRC qui collabore avec Soprema pour le recyclage de la matière, puisque le centre de tri Récup-Estrie ne l'accepte pas dans le bac de récupération;

ATTENDU QUE la mise en place de point de dépôt nécessite de la part des municipalités volontaires :

- 3 bacs bleus (360L) à la disposition des citoyens pour faciliter le tri par type de styromousse;
- Des communications faites aux citoyens pour l'utilisation adéquate des bacs;
- Un tri des matières pour s'assurer de la propreté par type de styromousse (alimentaire, emballage et isolation);
- Le transport des matières à l'écocentre où elles y seront gérées.

ATTENDU QUE la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de point de dépôt en offrant :

- Des affiches permettant d'identifier le contenu accepté pour chaque bac (alimentaire, emballage et isolation);
- Des communications à propos des points de dépôt disponibles aux citoyens dans l'ensemble de la MRC;
- Des sacs pour le transport des matières à l'écocentre (sacs devant être remplis avant d'être acheminés – volume d'un peu plus que 700 L).

ATTENDU QUE pour faciliter le remplacement des contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*), la MRC travaille sur l'élaboration d'un guide qui aiguillera les municipalités quant aux produits alternatifs plus écologiques, et que ce guide sera disponible à l'automne 2021;

ATTENDU QUE des communications à l'échelle régionale sont prévues pour annoncer l'engagement des municipalités afin de réduire l'utilisation du polystyrène et faciliter la récupération, et que les municipalités participantes sont priées de demeurer discrètes jusqu'à l'annonce officielle qui sera faite par la MRC en juin prochain;
Il est résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Kingsbury s'engage à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) de ses installations municipales par des alternatives plus écologiques **et y interdire l'utilisation et la distribution** au plus tard le 1^{er} janvier 2022;

QUE la municipalité de Kingsbury n'utilise pas de contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) dans ses installations municipales

QUE la municipalité de Kingsbury n'est pas volontaire pour l'installation de point de dépôt en offrant la récupération des polystyrènes expansés (*styromousse*).

15. Varia

15.1 – États financiers au 30 avril 2021

Reporté en juillet

15.2 – AGA Trans-appel

La conseillère Mme Claire Morazain présente au conseil les grands sujets de l'AGA de Trans-appel en mai dernier.

15.3 – Panneau de vitesse 50km à remettre à Myriam Baum

Comme Michel Mailhot est très occupé, la conseillère Mme Myriam Baum se propose de faire l'installation du panneau.

15.4 – Le conseiller M. Claude Mailhot informe le conseil qu'il y avait une personne sans-abri à l'entrée de la salle communautaire. Il demande aux membres du conseil d'être vigilants et de communiquer avec la police si cette même personne ou quelqu'un d'autre utilisait à nouveau nos infrastructures, comme le refuge par exemple.

16. Période de questions de 10 minutes

Aucune question

17. Levée de l'assemblée

17-05-2021

La levée de l'assemblée est proposée par le conseiller M. Michel Thibeault à 21h10.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général